

Le Président,  
à

Boves, le 4 septembre 2019

V/Réf :  
N/Réf : AW/ID  
Objet : Modification des statuts de la FDE 80.

Madame, Monsieur le Maire,

Par délibération en date du 25 janvier 2019 dont vous trouverez ci-jointe la copie, le Comité de la Fédération a approuvé un projet de modification des statuts.

Ces statuts modifiés prévoient la révision du périmètre des secteurs intercommunaux, la création de nouvelles compétences optionnelles, une mise à jour avec les évolutions de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et la possibilité aux intercommunalités à fiscalité propre d'adhérer à la Fédération.

En application de l'article 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, votre collectivité dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer par délibération sur l'acceptation de ces modifications des statuts de la Fédération.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.



Jean-Claude MORGAND

P.J. : Délibération du comité syndical de la FDE 80 en date du 25/01/2019 avec projet nouveaux statuts joint.  
Modèle de délibération communale.